

## Assises de la pédiatrie ? Vous avez dit « Assises » ?

L'été s'est passé et les nouvelles pour la Pédiatrie s'annoncent peu enthousiasmantes.

Pourtant, cette spécialité, déjà en grande difficulté, a vécu une saison épidémique automne-hiver 2022 encore plus épouvantable que les années précédentes.

Face à cette situation, le Président de la République et le précédent Ministre de la Santé et de la Prévention ont organisé des Assises de la Pédiatrie et de la Santé de l'Enfant. Le leitmotiv était : « plus jamais ça ».

De nombreux professionnels se sont impliqués et y ont travaillé. De l'aveu de certains copilotes, il y aurait beaucoup de bonnes choses écrites.

Mais la publication des conclusions est sans cesse repoussée et, même si ses Assises permettaient réellement d'améliorer les choses, elles arriveront trop tard pour nous aider face aux épidémies et aux souffrances du monde de la Pédiatrie qui s'annoncent.

La seule chose qui pourrait (un peu) aider est l'arrivée d'anticorps anti-VRS qui devraient diminuer le nombre d'enfants touchés. Mais la campagne a été lancée tardivement et cela aurait pu en diminuer l'efficacité ! Finalement, les parents sont plus demandeurs que prévu par la DGS : du coup, la logistique ne suit pas et la perte d'efficacité pourrait survenir suite à cette insuffisance d'anticipation.

Il semble que la majoration des gardes initiée par le précédent ministre



serait pérennisée mais restant inférieure aux souhaits de tous, et rien pour les soignant(e)s paramédicaux(ales) par exemple.

On entend aussi diverses mesures qui vont compliquer l'activité des pédiatres et même d'autres spécialités comme celles proposées dans le rapport de l'IGAS sur la Permanence des Soins des Établissements de Santé ou la diminution du temps de formation à la pédiatrie des futurs médecins généralistes.

Et on voit toujours la démographie médicale en berne, voire s'aggravant (fuite persistante vu les conditions de travail et les salaires, loi Rist,...).

**Face à cet espoir déçu, de nombreux soignants risquent encore de quitter les services de pédiatrie, mettant en péril les enfants et en difficulté majeure les soignants restants.**

*Emmanuel Cixous, président du SNPEH*

## La réforme de la Protection Sociale Complémentaire, kesako ?

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) a été initiée par la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction publique et précisée par l'ordonnance adoptée en Conseil des ministres le 17 février 2021.

Elle a pour but de rendre obligatoire la participation des employeurs publics à la complémentaire santé des agents et contractuels de la Fonction publique à hauteur de 50 % au minimum ; facultatif pour la Prévoyance (complément de revenus en cas d'arrêt).

Fonction publique d'État (FPE), fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale : l'ensemble des employeurs publics devra participer au financement de la complémentaire santé de ses agents, d'ici 2026 au plus tard.

La DGOS a mis en place un groupe de travail avec toutes les organisations syndicales et la FHF pour les personnels médicaux dès novembre 2021. Seulement 3 réunions depuis sans espoir que la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 soit avancée. À ce jour, l'accord de méthode n'a pas été signé, même si nous partageons l'idée d'un contrat collectif ; cet accord devrait être signé au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Les principes de base tels PSC égale pour tout le personnel médical, mécanisme de solidarité intergénérationnel, couverture de qualité, renfort de l'attractivité doivent être pris en compte. Il reste cependant de nom-



breux points à aborder tels que la notion de gratuité des soins dans notre établissement de santé, le panier de soins inclus ou encore quel sera finalement le coût de la prise en charge par l'employeur. Il ne faudra pas non plus négliger les spécificités de notre métier et les garanties déjà existantes dans nos contrats actuels.

**Nous avons demandé à bénéficier du même dispositif transitoire que celui mis en place dans la FPE ; à ce jour, nous attendons toujours une réponse de la DGOS avec arbitrage du cabinet du ministre.**

**Nous demandons aussi l'ouverture de négociations distinctes sur le volet « prévoyance » afin de bénéficier d'une meilleure couverture en cas d'arrêt ou d'incapacité de travail.**

Au final, tous les chantiers restent ouverts sans réelle avancée à ce jour. L'automne promet de belles surprises.

*Éric Branger, président du SPHP et David Guénet, trésorier du SNBH*